

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absents (proc) : -

convocation :

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-six à seize heures, le Conseil Municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle des Mariages - Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-7, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux : PEDROT Patrick, DAVIN Valérie, BALLU Pascal, VERDIER Christophe, VAN DER MEULEN Anne, MESA TURO Ferran, PERROT Mathilde

Absents excusés ayant donné procuration :

A été nommée secrétaire :

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Objet : Désignation des délégués de la commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-8, L.5212-7 et L.5711-1 ;

Vu les statuts les statuts du SYDEEL 66 et notamment son article 8.1 ;

M le Maire expose aux membres présents que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) suppléant(e) pour représenter la commune au **Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66)**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Désigne comme délégués titulaires :**

- M. PEDROT Patrick

- **Désigne comme délégués suppléants :**

- Mme DAVIN Valerie

Les délégués représenteront la commune au **Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66)**

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'organisme concerné.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Patrick PEDROT, Maire de Coustouges

*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-six*

